

Le 17 février 2020

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de Sainte-Christine

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de ladite municipalité tenue le lundi 17 février 2020 sur les 19h30 au centre municipal situé au 629, rue des Loisirs conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle séance sont présents :

Mesdames les conseillères : Francine Tremblay  
Francine Brasseur

Et Messieurs les conseillers : Serge Chabot  
Alain Clément  
Simon Dufault  
Gilbert Grenier

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Marc Ménard.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est également présent.

#### **Ouverture de la séance**

Monsieur le maire déclare la séance du conseil ouverte.

#### **Lecture de l'avis de convocation**

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim donne lecture de l'avis de convocation signifié à tous les membres du conseil municipal, tel que requis.

#### 036-02-2020 **Prévisions budgétaires 2020 - adoption**

Attendu qu'il y a lieu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice 2020;

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 956 du Code municipal du Québec un avis public de la tenue de la présente séance et de l'adoption des prévisions budgétaires a été donné à tous les intéressés le 5 février 2020;

Attendu qu'en conformité avec l'article 957 du Code municipal, un document explicatif du budget sera transmis à chaque adresse civique du territoire de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Simon Dufault

Et résolu que le Conseil municipal accepte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020 comme suit :

#### Revenus

Taxes	843 940\$
Paiements tenant lieu de taxes	6 300
Transferts	252 330
Services rendus	6 100
Impositions de droits	16 200
Amendes et pénalités	
Intérêts	3 000
Autres revenus	31 700
Total des revenus	1 159 570\$

## Dépenses de fonctionnement

Administration générale	303 770\$
Sécurité publique	221 130
Transport	248 200
Hygiène du milieu	130 240
Santé et Bien-être	7 000
Aménagement, Urbanisme et développement	56 960
Loisirs et Culture	65 270
Frais de financement	26 000

Total des dépenses de fonctionnement 1 058 570\$

## Conciliation à des fins fiscales

Financement	
Remboursement de la dette à long terme	120 000\$
Affectations	
Excédent de fonctionnement non affecté	(49 000)
Réserves financières et Fonds réservés	30 000

Excédent de fonctionnement à la fin de l'exercice à des fins fiscales \_\_\_\_\_0\_\_\_\_\_

Adopté à l'unanimité des conseillers

## 037-02-2020 **Programme triennal dépenses immobilisations (PTI) 2020-2021-2022 - adoption**

Attendu que le Conseil municipal a procédé à l'étude de son programme des dépenses en immobilisations 2020-2021-2022;

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le Conseil municipal doit annuellement adopter un programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers suivants;

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 956 du Code municipal du Québec un avis public de la tenue de la présente séance et de l'adoption du programme triennal d'immobilisations a été donné à tous les intéressés le 5 février 2020;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Chabot

Et résolu que le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022 comme suit :

### Répartition des dépenses par fonction

Fonction	2020	2021	2022	Total
Administration				0
Sécurité publique				0
Transport	85 000	35 000		120 000\$
Hygiène du milieu				0
Loisirs et Culture	653 620			653 620\$
Total	738 620\$	35 000\$		773 620\$

## Répartition des dépenses selon les modes de financement

Mode de financement	2020	2021	2022	Total
Financement à long terme				0
Activités de fonctionnement				0
Excédent de fonctionnement non affecté				0
Fonds de roulement				0
Revenus de transfert	738 620\$	35 000\$		773 620\$
Total	738 620\$	35 000\$		773 620\$

Adopté à l'unanimité des conseillers

### Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

### 038-02-2020 Clôture de la séance

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, il est proposé par Madame Francine Tremblay

Et résolu que la séance soit levée à 19h39.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier par intérim,

Le maire,

---

Denis Meunier

---

Jean-Marc Ménard

Le 17 février 2020

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de Sainte-Christine

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de ladite municipalité tenue le lundi 17 février 2020 sur les 19h40 au centre municipal situé au 629, rue des Loisirs conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle séance sont présents :

Mesdames les conseillères :

Francine Tremblay

Francine Brasseur

Et Messieurs les conseillers :

Serge Chabot  
Alain Clément  
Simon Dufault  
Gilbert Grenier

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Marc Ménard.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est également présent.

### **Ouverture de la séance**

Monsieur le maire déclare la séance du conseil ouverte.

### **Lecture de l'avis de convocation**

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim donne lecture de l'avis de convocation signifié à tous les membres du conseil municipal, tel que requis.

### **039-02-2020 Règlement 333-2020 - adoption**

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec, une copie du projet de règlement 333-2020 établissant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2020 et les conditions de leur perception a été remise aux membres du conseil municipal au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Attendu que dès le début de la présente séance, des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public;

Attendu qu'avant l'adoption du règlement, le secrétaire-trésorier ou un membre du conseil a mentionné l'objet de celui-ci et le fait qu'aucun changement n'a eu lieu entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gilbert Grenier

Et résolu que le règlement 333-2020 établissant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2020 et les conditions de leur perception soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### **Période de questions**

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

040-02-2020 **Clôture de la séance**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, il est proposé par Madame Francine Brasseur

Et résolu que la séance soit levée à 19h50.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier par intérim,

Le maire,

---

Denis Meunier

---

Jean-Marc Ménard